

Règlementation

Mentions de danger indiquées sur les étiquettes/emballages ou dans les fiches de données de sécurité (FDS) des produits contenant du plomb ou de l'un de ses composés.

Classé CMR*

* Cancérogènes, Mutagènes ou Toxiques pour la Reproduction

H360D

Peut nuire au fœtus.

H350

Peut provoquer le cancer pour l'hydrogéoarséniate de plomb et les chromates de plomb.

H360Df

Peut nuire au fœtus et susceptible de nuire à la fertilité.

H351

Susceptible de provoquer le cancer.

H373

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Maladies professionnelles indemnissables

- Tableau n°1

Information

La plombémie (dosage du plomb dans le sang) est un bon reflet de l'exposition au plomb.

Le saturnisme (intoxication par le plomb) est l'une des plus vieilles maladies connues.

En France, près de 130 000 salariés sont exposés au plomb*.



*source enquête SUMER 2003

le Plomb et ses dérivés

Ne pas jeter sur la voie publique - mise à jour février 2014 - Fotolia ©

Rédacteurs
Docteurs N. LAURENDEAU
H. LOURTIS - M. COFFY
V. CHOIMET Hygiéniste du Travail

25 rue Carl Linné
BP 90905
49009 Angers Cédex 01
Tél. : 02 41 47 92 92
Fax : 02 41 68 17 16

<http://smia.sante-travail.net>



Le plomb

C'est l'un des métaux le plus anciennement connu et travaillé. Il est résistant à la corrosion, stable dans le temps, imperméable aux liquides et c'est un matériau idéal pour le stockage de l'énergie électrique.

Au XX^{siècle}, les peintures aux pigments à base de plomb furent interdites pour des raisons sanitaires. Dans la plupart des pays développés, les usages du plomb ont été fortement réglementés, voire interdits.

Professions exposées

Il est employé dans l'imprimerie et dans la métallurgie (fonderie), à l'état pur ou sous forme d'alliages ; le plomb est aussi présent dans de nombreux autres secteurs d'activités.

La fabrication et la réparation des accumulateurs au plomb.

La récupération des batteries ou de vieux métaux.

Le découpage au chalumeau des tôles et charpentes recouvertes de vieilles peintures au plomb.

La fabrication des émaux (poterie, faïencerie), de vitraux.

L'ébarbage et le polissage de tout objets en plomb ou en alliage de plomb.

Travaux de rénovation sur les vieilles peintures.

La fabrication et l'utilisation de pigments au plomb pour certaines peintures (chromate de plomb, minium...).

Certains traitements de surface.

Verres au plomb (cristal, verres techniques).

Risques et effets *pour la santé*

Le plomb peut pénétrer même lors d'expositions très faibles dans votre organisme par :

- le nez (poussières, fumées)
- la bouche (mains sales, aliments souillés...)

En s'accumulant dans l'organisme le plomb provoque des maladies au niveau :

- du sang (anémie...)
- du cerveau (troubles de mémoire...)
- des reins (insuffisance rénale chronique...)
- du système digestif (coliques de plomb...)
- des nerfs (paralysie radiale...)

Il est également responsable d'anomalies au niveau de la reproduction :

- chez la femme
 - stérilité, avortement
- chez l'homme
 - atteinte des spermatozoïdes
- chez la femme enceinte ou allaitante
 - toxique

Certains composés sont cancérogènes

Prévention et conseils *en milieu du travail* *protection obligatoire*

Mise à disposition d'équipements de protection collective :

- réduire l'empoussièremment
- aspirer les fumées
- installation d'hygiène pour le nettoyage du corps (douche/lavabo)
- vestiaires séparés
- prise en charge du nettoyage des vêtements de travail.

Mise à disposition d'équipements de protection individuelle adaptés.

A votre poste de travail

- porter des gants adaptés
- ne pas boire
- ne pas manger (sandwichs, fruits, chewing-gum...)
- respecter l'interdiction de fumer
- ne pas se ronger les ongles
- ne pas se maquiller

En quittant votre poste de travail

- lavez-vous les mains
- brossez-vous les ongles
- prenez une douche
- ne rapportez pas vos vêtements de travail chez vous.

